

Le Nouveau Régime: Épisode de la Mise en Oeuvre de Nutrition Nord Canada au Nunavik, 2011-2013

Gérard Duhaine

Professeur titulaire, Département de Sociologie, Université Laval

Andrée Caron

Professionnel de recherche, Département de Sociologie, Université Laval

Sébastien Lévesque

Professionnel de recherche, Département de Sociologie, Université Laval

Julie Garon

Conseillère en recherche à la Société d'habitation du Québec

Mariline Baribeau

Candidate à la maîtrise, Département de Sociologie, Université Laval

Auteur-ressource: Sébastien Lévesque, sebastien.levesque.11@ulaval.ca

Résumé

Cette étude examine la création et la mise en œuvre du programme Nutrition Nord Canada au Nunavik, entre 2011 et 2013. Ce dernier remplace le programme Aliments-poste, jugé inefficace et trop coûteux par le gouvernement fédéral, il était destiné à soutenir l'approvisionnement alimentaire des régions nordiques isolées du pays. L'étude est basée sur une série de documents et d'entrevues, ainsi qu'un suivi des prix à la consommation réalisé pendant cette période. L'étude montre que le passage d'un programme à l'autre était essentiellement basé sur l'application de la rationalité marchande à l'action publique, justifiant des réductions et restrictions du budget et des bénéfices, l'imposition des règles d'admissibilité et des procédures, la surveillance des opérations et le partage des responsabilités entre l'État, les entreprises et les citoyens. Pour bénéficier du programme, les entreprises devaient s'engager par contrat à réaliser les opérations les conduisant à toucher les subventions et à réduire les prix. Pour bénéficier de la réduction des prix, les citoyens devaient adapter leurs comportements d'achat aux normes de l'« alimentation saine », en dépit de leurs préférences. Ce programme est un exemple de régulation biopolitique des conduites, où la citoyenneté « active » est la condition d'accès aux bénéfices de l'action publique.

Mots clés: Nutrition Nord Canada; Nunavik; néolibéralisme; action publique; sociologie

Abstract

This study explores the creation and implementation of the Nutrition North Canada program in Nunavik between 2011 and 2013. Nutrition North Canada replaces the Food Mail Program, intended to support the supply of food to the isolated northern regions of the country, and which was deemed ineffective and too costly by the federal government. The study is based on a series of records and interviews, as well as a follow-up of consumer prices during this period. It shows that the transition from one program to another was essentially based on the application of market rationality to public action, justifying reductions and restrictions of the budget and profits, the imposition of the rules of eligibility and procedures, oversight of operations and sharing of responsibilities between the state, businesses and citizens. To benefit from the program, companies had to commit to carry out the operations leading to receiving subsidies and reducing prices. To benefit from the price reduction, citizens had to adapt their purchasing behaviour to the standards of “healthy eating”, despite their preferences. This program is an example of biopolitical regulation of conduct, where “active” citizenship is the condition for access to the benefits of public action.

Key words: Nutrition North Canada; Nunavik ; neoliberalism; public action; sociology

L'État Contre la Vie Chère

Au printemps 2011, un nouveau programme fédéral destiné à baisser le prix des aliments devait entrer en vigueur dans les régions isolées du Canada, ces régions n'ayant pas de lien terrestre durant toute l'année avec le réseau routier du pays. Le Nunavik est l'une de ces régions. Il s'agit d'un territoire du Québec septentrional de 500 000 kilomètres carrés habité, en 2011, par quelque 12 000 personnes dont 95 % sont d'origine inuit (Duhaim, Lévesque, & Caron, 2015 : 26, 49). L'Administration régionale Kativik (ARK), ce gouvernement public du Nunavik créé en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), s'inquiétait, pour plusieurs raisons, de la mise en œuvre imminente du nouveau programme fédéral Nutrition Nord Canada (NNC). En 2011, le prix d'un panier d'aliments coûtant 100 \$ dans la Ville de Québec s'élevait à 152 \$ au Nunavik (Duhaim & Caron, 2011). Ces écarts subsistaient malgré l'existence depuis longtemps du programme fédéral Aliments-poste (PAP), auquel s'étaient ajoutées de nouvelles mesures financées par le gouvernement du Québec et mises au point par les instances régionales depuis 2007. L'inquiétude était alimentée par les caractéristiques explicitement restrictives du programme devant remplacer Aliments-poste, dont les grandes lignes avec été rendues publiques, et par la précipitation imposée pour sa mise en œuvre (Nunatsiaq News, 2010 ; Rogers, 2010). Les autorités régionales craignaient, en somme, que leurs efforts soutenus pour réduire le coût de la vie au Nunavik soient annulés par la mise en œuvre de NNC.

Dans ce contexte, l'ARK commanda à notre équipe une étude pour identifier les impacts réels du programme NNC sur les prix à la consommation au Nunavik. L'étude devait s'étendre sur deux ans, période à la fin de laquelle le programme NNC devait être entièrement opérationnel. Le présent article fait état de ces résultats, mais il n'en est cependant pas l'objet principal.

Nous voyions dans l'observation directe du déploiement du programme NNC une occasion privilégiée de suivre l'État dans la redéfinition de son rôle de régulateur de l'économie. Dans cette perspective, le programme NNC prendrait la valeur d'une étude de cas. Dès le début des travaux de suivi des prix à la consommation, nous étions résolu à documenter les motifs de la remise en question du programme Aliments-poste, les énoncés de principe sur lesquels étaient fondés le nouveau programme et les modalités concrètes de son application. Cet examen du programme NNC devenait une occasion de voir et de faire voir un échantillon de la production étatique dans ses tenants et ses aboutissants. Il conduirait à examiner le remodelage de la société par l'État et la redéfinition de la condition autochtone contemporaine. Voilà l'objet principal de cette contribution.

Cette étude analyse le programme Nutrition Nord Canada en tant qu'instrument d'action publique dans le contexte du Nunavik. Elle propose d'examiner son fonctionnement et ses effets, et d'expliquer sa survenue et ses caractéristiques par le

changement paradigmatique de la production étatique. L'étude présente d'abord le cadre conceptuel permettant d'approcher l'objet, c'est-à-dire les fondements du régime de gouverne et son traitement de la sécurité alimentaire dans le contexte du Nord canadien. Elle expose la méthode ayant permis de récolter les données sur lesquelles se fonde l'analyse. Elle expose les sources, les composantes et la mise en œuvre du programme. Ensuite, elle analyse les effets du programme sur les prix en comparant ces derniers au début et à la fin de la période. Enfin, l'étude propose une interprétation d'ensemble en mettant en correspondance, d'une part, les modalités et les impacts du programme NNC et, d'autre part, les fondements de la gouvernance contemporaine de la société.

Néolibéralisme et Citoyenneté Marchande

La pensée néolibérale comme régime de gouverne généralise la rationalité du marché en tant que norme utilisée pour comprendre et interpréter non plus seulement les relations strictement économiques, mais tout type de relations (Foucault, 2004 : 223, 329). En d'autres mots, elle fait apparaître dans les relations sociales cette part intelligible par la rationalité du marché ; mieux encore, elle fait apparaître la raison économique des rapports sociaux. La généralisation s'opère par l'application de la « grille économique », de la « forme générale du marché » qui s'érige en un « tribunal économique » qui évalue et contrôle toute action gouvernementale (Foucault, 2004 : 253).

La critique marchande de la gouvernementalité effective prend ainsi le pas sur la critique simplement politique, fondée sur la Raison d'État, ou sur la critique juridique, fondée sur le droit. Par conséquent, les objets mêmes de la gouverne, cette masse croissante de rapports sociaux atteints par la politique, devenus chose publique, peuvent également se comprendre par la grille économique.

La biopolitique est l'une des formes de pouvoir ainsi réévaluées par la pensée néolibérale. Elle est elle-même une extension de la forme disciplinaire du pouvoir qui lui est antérieure et dont elle partage les finalités, à savoir la maximalisation des forces destinées à être extraites par le processus de production. La biopolitique emprunte toutefois des chemins qui lui sont propres : visant les populations plutôt que les individus, elle cherche à établir des mécanismes régulateurs pour contrer les phénomènes aléatoires qui les affectent, notamment les facteurs biologiques, « de telle manière qu'on obtient des états globaux d'équilibration » (Foucault, 1997 : 219-220).

La forme biopolitique du pouvoir se matérialise par la constitution d'un faisceau d'interventions étatiques toutes vouées à favoriser cette régularisation. Ces interventions touchent l'hygiène publique et visent le renouvellement démographique en sécurisant la natalité et en contrant la morbidité ; elles touchent la prévention et la réparation des incapacités consécutives à des accidents ou au vieillissement ; elles touchent les rapports des collectivités avec leurs milieux de vie afin de prévoir les obstacles imposés à la régulation, de les aplanir ou de les éliminer. Le mouvement est accompagné par la

conception et l'affinage de la statistique vitale : elle fournira la mesure de la régularité et de la légitimité de l'intervention.

Les interventions, qu'elles empruntent la voie disciplinaire ou la voie biopolitique, se matérialisent par l'*instrumentation* de l'action publique. Celle-ci se réfère à toutes les facettes de la problématique liée au choix et à l'emploi des outils permettant de donner corps à l'action gouvernementale (Lascoumes & Le Galès, 2004 : 12). L'instrumentation est cet appareillage technique et social intermédiaire entre la politique et la société civile qui met en œuvre l'action collective.

L'analyse des instruments suppose la déconstruction de l'apparence de neutralité axiologique des interventions d'action publique ; ainsi conçus, les instruments ne sont pas que des outils, des moyens à arrimer à des fins, mais bien des institutions au sens sociologique du terme : ils sont constitués d'un ensemble coordonné de règles, de valeurs, de croyances et de principes d'action, qui véhiculent des représentations et participent à organiser les comportements des acteurs (Lascoumes & Le Galès, 2004 : 16). L'étude des instruments de l'action publique permet de mettre en lumière la conception, les représentations du rapport entre le gouvernement et la société civile, l'instrument étant en quelque sorte l'expression de cette théorisation. Par leurs modifications, leurs suppressions, leurs remplacements, les instruments sont également des indicateurs des rapports de pouvoirs entre les acteurs et, plus globalement, des transformations idéologiques à l'œuvre (Lascoumes & Le Galès, 2004 : 28).

La sécurité alimentaire est l'un des objets de la gouverne biopolitique internationale sur lequel s'est construit une vaste instrumentation publique : 30 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, elle est devenue l'un des objectifs prioritaires de l'ONU par l'insertion en 1976 du droit à une alimentation suffisante dans la Charte des droits de l'homme. Depuis, les définitions du phénomène se sont succédé, tout comme les approches justifiant les interventions à son égard (Bruegel & Stansiani, 2004 ; FAO, 2005).

Deux approches seraient principalement privilégiées pour promouvoir la sécurité alimentaire. La première de ces approches est le régime de protection sociale. Les mesures les plus répandues dans le monde, comme les repas offerts à l'école et les paiements de transfert inconditionnels, auraient contribué à réduire significativement l'insécurité alimentaire entre 1990 et 2015 (FAO, 2015 : 35-36). L'accroissement du revenu des ménages de même que le soutien à la production locale seraient également au nombre des mesures les plus efficaces ayant contribué à cette tendance (FSC, 2017 ; Joshua, 2017). Des auteurs soutiennent qu'une politique sociale globale, composée de mesures harmonisées et allant au-delà des enjeux strictement alimentaires, la lutte à la pauvreté par exemple, serait plus efficace pour sécuriser la satisfaction des besoins alimentaires (Fafard St-Germain & Tarasuk, 2017 ; FSC, 2017 ; Loopstra, Dachner, & Tarasuk, 2015).

La deuxième approche largement privilégiée pour promouvoir la sécurité alimentaire est de favoriser la croissance économique (FAO, 2015). Dans cette perspective, la libéralisation des marchés est un des moyens par excellence, puisqu'elle serait à la source de la croissance. Mais la croissance ne serait pas suffisante pour assurer, pour ainsi dire, mécaniquement, la sécurité alimentaire, et la libéralisation des marchés pourrait avoir des impacts négatifs, comme l'accroissement de la dépendance aux marchés extérieurs, la dévalorisation des pratiques locales et la perte de flexibilité des marchés intérieurs. C'est pourquoi la FAO suggère la promotion d'une croissance « inclusive » qui accroîtrait le revenu des personnes vivant dans la pauvreté, insufflée par des réformes politiques, l'obligation de rendre des comptes, et le recours à des dispositifs de « bonne gouvernance ». L'initiative du G8, le programme Aquila Food Security Initiative (AFSI) utilisait déjà les mêmes fondements : elle est basée sur la croissance du secteur privé et des flux commerciaux, la reddition de compte et la bonne gouvernance (Tomkins, 2012). S'il semble ainsi largement accepté que la seule logique du marché ne puisse assurer la sécurité alimentaire, le principe même de la croissance est toujours reconnu comme un fondement de l'intervention (Craven, 2017 ; FAO, 2015).

Au Canada en 2011, l'insécurité alimentaire aurait touché entre 1,1 et 4,3 millions de personnes ; 55 % des ménages dont le revenu principal provient de l'aide sociale auraient souffert d'insécurité alimentaire (FSC, 2017 ; United Nations, 2012). La situation est plus sévère dans les communautés autochtones ; dans le territoire du Nunavut, dans l'Arctique canadien, 69 % des ménages inuit vivaient dans l'insécurité alimentaire entre 2007 et 2008 (Ford, Macdonald, Huet, Statham, & MacRury, 2016). Dans ce contexte, la chasse et la pêche agissent comme un levier fondamental de la sécurité alimentaire, puisque cette production coutumière assure une majeure partie de la consommation alimentaire (Collings, 2011 ; Dombrowski et al., 2014 ; Harder & Wenzel, 2012). Les activités de production coutumière se réalisent le plus souvent par la mobilisation des réseaux sociaux de proximité, en dehors des programmes gouvernementaux et des circuits marchands (Ford et al., 2016; Grey & Patel, 2015; D. Islam & F. Berkes, 2016 ; Sheehy et al., 2014). Cela dit, malgré la sévérité de la situation, la sécurité alimentaire ne figurerait pas dans la courte liste des priorités du gouvernement du Canada en dépit de son plan d'action (Gouvernement du Canada, 1998), comme le souligne notamment le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation. Au Canada, et a fortiori dans les communautés autochtones, le « régime » de protection de la sécurité alimentaire était fait de pièces et de morceaux dont il serait difficile de voir la cohérence (CCA, 2014 ; FSC, 2017 ; Chabot, 2008 ; Myers et al., 2008 ; UN, 2012).

C'est dans ce contexte qu'apparaît le programme Nutrition Nord Canada. Nous faisons l'hypothèse que le programme, vu comme un instrument de gouvernance, serait conçu et justifié par sa conformité aux règles du « tribunal économique ». Ses finalités et ses modalités s'expliqueraient essentiellement par la rationalité économique, alors que la

raison d'État ou la règle du droit tiendraient un rôle ancillaire, et ne seraient évoquées que comme une association de bon aloi entre le programme et la pensée de la communauté internationale sur la sécurité alimentaire. Ses modalités, en particulier, seraient conformes aux quatre dimensions caractérisant le passage des programmes fondés sur la citoyenneté à ceux fondés sur la « citoyenneté de marché », décrites par Amber Gazso et Susan McDaniel (2009) : la réduction et la restriction des budgets, des bénéficiaires, des populations et des risques couverts ; l'imposition de règles strictes d'admissibilité, de procédures et de cibles de résultats ; la surveillance des budgets, des opérations et des activités des bénéficiaires ; et le partage des responsabilités entre l'État, les entreprises et les citoyens. L'accès aux bénéficiaires du programme reposerait moins sur la qualité des citoyens, et sur leurs droits et devoirs, mais plutôt sur la conformité du sujet social aux règles du marché. Le programme participerait, en somme à cette « néorégulation » (Pechlaner & Otero, 2010), à cette « conduite des conduites » dont la biopolitique est l'un des vecteurs, et où la citoyenneté marchande ou « active » est la condition d'accès aux bénéficiaires publics (Carroll & Little, 2004).

Observer, Mesurer

Corpus Qualitatif

L'étude est fondée sur la constitution de deux corpus complémentaires, l'un qualitatif et l'autre quantitatif. Un corpus de données qualitatives a été constitué afin de retracer le contexte de la mise en œuvre de Nutrition Nord Canada, synthétiser ses modalités, mettre celles-ci en parallèle avec les modalités du programme précédent, et observer son application concrète. Il comprenait un ensemble de documents, d'entrevues et d'observations in situ. Les documents rassemblés comprenaient des rapports d'évaluation issus du gouvernement du Canada ou commandés par celui-ci pour la conception du programme (AAND, 2011 ; AINC, 2008 ; AINC, 2009 ; VGC, 2002 ; Dargo, 2008) ; des documents de planification, de suivi ou de vérification du programme (SCTC, 2015 ; VGC, 2014 ; AADNC, 2013 ; Gouvernement du Canada, 2013 ; VGC, 2002) ; et des documents d'information publique au sujet du programme principalement diffusés sur le site internet du programme de 2011 à 2015 (Gouvernement du Canada, 2015 a ; 2015 b ; 2014 a ; 2014 b ; 2014 c). Les documents provenaient également d'autres sources d'information, d'analyses ou d'actualités (FSC, 2017; Niqittiavk Committee, 2015; United Nations, 2012; CBC News; News/North; Nunatsiaq News) ; de la littérature scientifique spécifiquement consacrée au programme (Galloway, 2017; Ford et al., 2016; Burnett et al., 2015; Fieldhouse & Thompson, 2012), ou permettant de cadrer le programme dans le contexte (Collings, 2011; Council of Canadian Academies, 2014; Dombrowski et al., 2013; Ford et al., 2013; Ford et al., 2016; Gerlach & Loring, 2013; Harder & Wenzel, 2012; Paci et al., 2008; Pakseresht et al., 2014; Sheehy et al., 2014).

Un total de 27 entrevues ont été menées en deux temps. D'abord, des entrevues ont été menées lors de séjours de terrain dans les communautés du Nunavik où notre

équipe se rendait pour récolter les données nécessaires au suivi des prix. Six séjours (en avril et octobre 2011, en janvier, avril et octobre 2012, et en avril 2013) ont été réalisés, au cours desquels les prix étaient relevés dans neuf établissements commerciaux localisés dans cinq villages du Nunavik. Lors de ces séjours, nous avons mené au moins une entrevue (parfois deux) avec le gérant ou son remplaçant dans chacun des commerces (n = 11). De plus, on comptait cinq entrevues avec des membres du personnel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik, engagés dans les discussions concernant la mise en œuvre du programme, ainsi qu'avec quatre propriétaires ou gérants d'établissements de commerce de la région dans la restauration et le transport (n = 9). Ensuite, sept entrevues supplémentaires ont été réalisées vers la fin de la période d'observation, entre 2012 et 2013. Trois d'entre elles avec des personnes ayant déjà été interrogées dans l'administration publique régionale, afin d'approfondir certains aspects du programme. Les quatre autres entrevues pour interroger des administrateurs d'entreprises privées d'envergure régionale dans le commerce de détail et le transport, et avec un analyste de la fonction publique fédérale.

Ces entrevues avaient pour objectif de comprendre la mise en œuvre et le fonctionnement concrets du programme par rapport aux descriptions disponibles dans la documentation officielle, et de comprendre le point de vue des acteurs locaux à ces sujets. Les entrevues permettaient d'aborder des questions comme les tâches associées à l'application du programme, ou son influence sur les habitudes alimentaires et sur les dépenses des ménages. Au total, une quinzaine d'entrevues ont été réalisées lors de ces séjours. Des observations ont été récoltées et conservées sous forme de notes manuscrites dans les journaux de terrain.

Ce corpus qualitatif a été soumis à une analyse de contenu. En mettant côte à côte et en comparant les éléments de contenu portant sur les mêmes objets, il a été possible de parvenir à une compréhension cohérente de la conception du programme, de sa mise en œuvre, de ses modalités d'application. Nous rendrons compte de tout ceci en considérant l'ensemble des données qualitatives.

Corpus Quantitatif

Comme nous l'avons relaté, notre travail premier était de mesurer l'effet de Nutrition Nord Canada sur le coût des aliments. Il a fait l'objet d'un rapport de recherche, mais ces résultats n'ont jamais été publiés autrement (Duhaime & Caron, 2013). Le suivi des prix a été mené entre avril 2011 et avril 2013 dans des épiceries, dont deux à Kuujuarapik, deux à Umiujaq, deux à Salluit, une à Quaqtac et deux à Kuujuaq. Ces communautés avaient été sélectionnées de façon à tenir compte des divers facteurs pouvant affecter les prix ; notamment, la taille de la population, l'existence d'une liaison aérienne directe avec Montréal, le nombre d'épiceries et la localisation de la communauté. Chacune des collectes de prix dans les épiceries du Nunavik a été doublée

Le Nouveau Régime

d'une collecte dans une épicerie témoin de la ville de Québec, de façon à pouvoir mesurer l'évolution de l'écart de prix entre ces régions.

Le formulaire utilisé pour les collectes de données était basé sur celui mis au point pour établir des indices comparatifs des prix du Nunavik 2011 (Duhaimé & Caron, 2011) ; il a été adapté pour inclure des produits visés par le programme NNC, des produits autrefois subventionnés par le programme Aliments-poste, mais exclus du programme NNC, et des produits visés par les mesures de réduction du coût de la vie administrées par l'ARK.

Le formulaire comportait 281 produits regroupés en trois grandes catégories : les produits alimentaires, les produits d'entretien ménager et les produits de soins personnels. Après les collectes de données, celles-ci ont été validées, compilées, et codées selon les catégories suivantes : les types de produits (alimentaire périssable, alimentaire non périssable, non alimentaire) ; les niveaux de subvention employés par le programme NNC (niveau 1, niveau 2, non subventionné) et les subventions accordées par les mesures administrées par l'ARK. Les calculs suivants ont ensuite été réalisés : établir le prix moyen de chaque produit, pour chacune des collectes, au Nunavik ; mesurer la différence, pour chacun des produits, entre la moyenne de prix de la première collecte et celle de la dernière ; comparer l'évolution des prix au Nunavik par rapport à ceux du Québec pour chacun des produits et pour chacune des collectes de données ; et établir la différence d'écart de prix entre le début et la fin de l'étude.

De Pap à NNC

Le Programme Aérien Omnibus

À la fin des années 1960, le gouvernement fédéral mit en place un système de transport par avion d'aliments et autres produits destinés aux communautés isolées du Nord. (AAND, 2011 : 5). Le programme prenait la forme d'une subvention qui couvrait une portion déterminée du coût de transport des articles éligibles vers les communautés isolées. Il fonctionnait ainsi : les utilisateurs du programme, des établissements commerciaux ou publics ainsi que des personnes privées, passaient une commande chez un fournisseur du Sud ; celui-ci envoyait la marchandise par la poste à un tarif subventionné. Le tarif subventionné, fixé au kilo selon la région du pays, était acquitté par les utilisateurs du service, fournisseurs ou clients selon le cas, et le coût réel du transport était alors assumé par le ministère (Dargo, 2008 : 7).

Le programme Aliments-poste, aussi connu sous l'acronyme PAP et le nom de Programme du service aérien omnibus du Nord, fut d'abord administré par le ministère des Postes du Canada. Celui-ci disparut en 1981 après la création de la Société canadienne des postes, ou Postes Canada. La nouvelle société de la couronne doit couvrir ses frais et, pour soutenir la concurrence des transporteurs privés, elle est appelée à dégager des bénéfices. C'est aussi elle qui assume les opérations du programme ; le

gouvernement fédéral, qui lui verse une compensation pour les frais encourus, annonce que la valeur de la compensation est appelée à diminuer (AAND, 2011 : 6). En 1991, la responsabilité du programme est transférée au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, bien que la gestion du transport demeure la responsabilité de Postes Canada, et le programme est alors offert à toutes les communautés ne disposant pas de transport de surface à l'année (Burnett et al., 2015 : 144, 145).

En 1989, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien entreprend une première évaluation du programme Aliments-poste : il s'agit alors de déterminer si le gouvernement doit jouer un rôle dans ce programme et, dans l'affirmative, de déterminer la nature de ce rôle. L'évaluation conclut alors que le programme est important tant bien pour réduire le coût des aliments dits « périssables essentiels » que pour favoriser leur consommation (VGC, 2002 : 10). Néanmoins, certaines mesures sont mises en place pour contenir les dépenses du programme soit l'imposition de limites de poids sur les cargaisons, l'exclusion de certains aliments pour privilégier les aliments « sains », l'augmentation des tarifs pour les aliments non périssables et les articles non alimentaires (AAND, 2011 : 6), l'augmentation des tarifs pour les régions appartenant à des provinces, et la diminution des tarifs pour les communautés éligibles dans les territoires (Burnett et al., 2015 : 145). En 1996, le gouvernement fixe un plafond au budget annuel à 15,6 M\$, plafond qui sera grosso modo respecté jusqu'à la fin des années 1990 (VGC, 2002 : 11). Mais en 2002, le budget est augmenté à 27,6 M\$ (AAND, 2011 : 6) et le vérificateur général du Canada recommande au gouvernement d'adopter de nouvelles mesures pour réduire les coûts et accroître l'efficacité, comme la révision des points d'entrée.

Nouveau Modèle, Nouvelles Modalités

De 2006 à 2009, plusieurs évaluations du programme ont eu lieu (AAND, 2011 : 10) ; mais les recommandations issues du rapport de Graeme Dargo, représentant spécial du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, auraient joué un rôle important dans la transition d'Aliments-poste vers Nutrition Nord Canada (Dargo, 2008). Le rapport Dargo visait à déterminer si le programme rencontrait ses objectifs, à mettre en lumière les problèmes associés au programme, à discuter du programme et de son avenir avec les intervenants clefs, ainsi que chercher et identifier des solutions aux problèmes (Dargo, 2008 : 6). Le rapport soumet les recommandations principales suivantes : réviser le budget de base du programme ; instituer un nouveau mode de livraison et un nouveau système d'administration efficace permettant de rembourser les entreprises pour les subventions transmises aux consommateurs ; réviser la liste d'éligibilité des communautés et des produits ; introduire les aliments traditionnels dans le programme ; réviser les taux de subvention ; mettre en place des mesures de performance (Dargo, 2008 : 4-5).

Au printemps 2010, le gouvernement du Canada ratifia la décision de remplacer le programme Aliments-poste par le programme Nutrition Nord Canada et annonça

officiellement la mise à l'essai du nouveau programme (AADNC, 2013 : 1 ; AAND, 2011 : 1).

Selon la description du programme, Nutrition Nord Canada « repose sur un modèle axé sur le marché qui encourage l'efficacité, la rentabilité et la transparence » (Gouvernement du Canada, 2014b). Alors que les fonds sous Aliments-poste étaient versés à Postes Canada qui se chargeait de subventionner les coûts de transports (AADNC, 2013 : 6), sous Nutrition Nord Canada, la subvention est versée directement aux entreprises qui importent ou expédient des aliments dans ces communautés, les taux de subvention variant en fonction du poids et du coût des aliments selon les régions. Les entreprises qui transforment ou distribuent des « aliments traditionnels » sont également admissibles au programme, mais ces aliments dits traditionnels doivent correspondre aux critères du programme : ils doivent être le produit d'entreprise ou d'usine de transformation (Gouvernement du Canada, 2014b). L'adoption de ce modèle « axé sur le marché » conduit au fonctionnement suivant : les entreprises qui reçoivent les subventions ont la responsabilité d'établir et gérer elles-mêmes leur chaîne d'approvisionnement. Ainsi chaque entreprise a désormais la responsabilité de négocier des ententes contractuelles pour le transport de ses approvisionnements et chaque transporteur a la responsabilité concomitante de négocier les termes de leurs contrats de service avec chacune des entreprises subventionnées.

La comparaison des objectifs des deux programmes révèle des différences. Au moment où il subit l'évaluation qui conduira à son abandon, le programme Aliments-poste avait pour objectif de « réduire le coût des aliments nutritifs et périssables et d'autres articles essentiels afin de contribuer à améliorer l'alimentation et la santé des habitants des collectivités éloignées (AINC, 2008 : iii) ; l'objectif de Nutrition Nord Canada est de « faciliter l'accès des résidents du Nord vivant dans collectivités isolées à des aliments périssables nutritifs » (Gouvernement du Canada, 2014b). En un mot, Aliment-poste vise à réduire les prix, y compris d'autres articles non alimentaires, pour favoriser l'alimentation et la santé ; Nutrition Nord Canada vise à faciliter l'accès aux aliments, sans inclure les autres articles non alimentaires et les objectifs sanitaires. Une des conséquences importantes de l'adoption de ces finalités est que de nombreux produits non alimentaires auparavant subventionnés ne le sont plus, notamment des produits de soins personnels, des produits d'entretien ménager, de même que des articles de chasse et pêche (VGC, 2014 : 4).

L'admissibilité d'une localité à Nutrition Nord Canada repose sur deux conditions : la communauté ne doit pas avoir accès à des transports de surface à l'année et doit avoir bénéficié par le passé du programme Aliments-poste (VGC, 2014 : 5). De même, les localités qui ont peu utilisé le programme Aliments-poste sont admissibles à Nutrition Nord Canada, mais à un taux de subvention moindre (VGC, 2014 : 5).

Lors de sa mise en application, le programme Nutrition Nord Canada est doté d'un budget fermé et fixe de 60 M\$ par année. De ce montant, 54 M\$ servent aux subventions directes et 1 % est remis aux entreprises pour couvrir les frais d'administration. De plus, 3 M\$ sont alloués à Santé Canada afin de promouvoir les activités liées la santé. Pour finir, 3 M\$ servent à la gestion du programme, soit tout ce qui concerne la vérification des réclamations effectuée dans le cadre de Nutrition Nord Canada. Le ministère responsable du programme prévoyait d'ajuster les taux de subvention accordés deux fois par année, soit le 1er avril et le 1er octobre, afin de respecter le budget de 54 M\$ alloué annuellement aux subventions directes. Au moment de sa création, le gouvernement ne prévoyait pas d'indexer ce montant pour tenir compte de l'augmentation des coûts des marchandises, du transport, de l'exploitation, ou encore de la croissance de la population dans les différentes collectivités.

Le programme Nutrition Nord Canada prévoyait une subvention à trois volets dont un volet pour les aliments périssables et certains aliments non périssables nutritifs expédiés par voie aérienne aux collectivités admissibles ; un volet pour les aliments traditionnels transformés en usine dans le Nord et un volet pour les commandes directes ou personnelles. Les commandes directes ou personnelles sont des commandes effectuées par des personnes, des institutions sociales (écoles, garderies, etc.) ou des établissements commerciaux (hôtels, restaurants, etc.). Ceux-ci peuvent recevoir des articles admissibles en faisant parvenir une commande à un fournisseur du Sud inscrit au programme. Ce dernier aura alors l'obligation de faire profiter le client en question de la subvention reçue. Certaines organisations et entreprises sont par ailleurs inadmissibles aux subventions, que ce soit en leur nom ou à travers un fournisseur ; il s'agit entre autres des sociétés qui exploitent les ressources naturelles, des entreprises de construction et des installations militaires.

Le programme établissait une hiérarchisation des produits alimentaires admissibles. Le taux le plus élevé de subvention est attribué aux aliments qui sont à la fois nutritifs et périssables : soit les « aliments périssables les plus nutritifs comme le lait, les œufs, la viande, le fromage, les légumes et les fruits » (Gouvernement du Canada, 2014a). Corollairement, les produits alimentaires estimés « non nutritifs » sont subventionnés à un taux moindre, ou bien ils ne le sont pas du tout. De plus, comme le programme accorde la priorité aux aliments à la fois nutritifs et périssables, sont exclus du taux de subvention le plus élevé des aliments qui sont nutritifs, mais non périssables, par exemple le riz et les pâtes (Niqittivak Committee, 2015 : 10). Le retrait des aliments non périssables était entre autres justifié par l'idée que ces aliments pouvaient être achetés à coût moindre pendant l'été par voie maritime et entreposés pendant les périodes où les coûts de transport sont plus élevés (AAND, 2011 : 19).

Les opérations sont surveillées suivant plusieurs paramètres, dont plusieurs sont destinées à assurer le contrôle du budget. Le principal outil de surveillance est l'entente

Le Nouveau Régime

liant chacun des établissements admissibles avec le ministère responsable du programme, renouvelable annuellement. L'entente stipule les modalités de la relation et prévoit la transmission de nombreuses informations au ministère. D'abord, le volume de marchandise transporté par les entreprises bénéficiaires est surveillé. Les entreprises qui importent ou exportent des produits subventionnés doivent, en début d'année, estimer le total mensuel du poids des aliments admissibles qui sera expédié dans le Nord ; elles doivent ensuite réviser ces estimations tous les trois mois (VGC, 2014 : 9). Avec ces informations, le ministère module les taux de subvention en fonction des prévisions : il peut de la sorte réduire le taux de subvention si le budget annuel du programme risque d'être dépassé (VGC, 2014 : 15). Les entreprises qui estiment avec justesse leurs besoins mensuels peuvent recevoir des paiements anticipés tous les mois. De plus, les entreprises doivent acheminer des demandes de paiement accompagnées de preuves documentaires de l'exactitude et de la validité de leurs réclamations. Elles doivent fournir périodiquement des listes de prix, destinées à surveiller l'impact des subventions sur 67 articles constituant le « Panier de provisions nordique révisé » (PPNR), et ce, par collectivité (Gouvernement du Canada, 2007). Les fournisseurs doivent transmettre au gouvernement une liste de leurs clients actuels ou prévus dans le Nord, que ce soit des détaillants, des institutions sociales ou des établissements commerciaux. Ils doivent fournir au ministère le nombre de leurs clients actuels ou prévus pour lesquels une commande personnelle sera acheminée.

À ces tâches s'ajoute la gestion de leur chaîne d'approvisionnement. Ainsi, les entreprises doivent conclure une entente avec les transporteurs. Pour les différentes entreprises du secteur aérien et maritime en particulier, cela se résumait à une compétition ouverte et une charge administrative accrue, par exemple, les compagnies aériennes qui avaient un contrat avec Postes Canada pour le transport des marchandises sous le programme Aliments-poste devaient faire face à un plus grand nombre de clients, et devait donc négocier avec chacun d'entre eux les conditions de leurs services. Les nouvelles responsabilités des entreprises comprennent également la détermination des modalités d'approvisionnement, à l'encontre de celles ayant cours sous le programme Aliments-poste. À l'époque, en effet, les articles devaient transiger par un endroit précis où les inspecteurs de Postes Canada, qui travaillaient du lundi au vendredi, s'assuraient que seuls les produits admissibles étaient expédiés, que ceux-ci étaient séparés par catégorie, emballés selon les règles dictées, mis sur des palettes différentes, et ainsi de suite. Enfin, les entreprises participantes s'engagent à favoriser la visibilité du programme en affichant des présentoirs et la contribution du programme sur les reçus de caisse ; elles s'engagent également à collaborer avec Santé Canada pour soutenir ses activités de promotion des habitudes de vie saines.

Lors du lancement de Nutrition Nord Canada le 21 mai 2010, la création d'un comité consultatif externe est également annoncée, celui-ci conseillera le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien et garantira la prise en

compte de l'opinion des résidents du Nord dans l'application du programme. Le Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada est composé d'intervenants du Nord (Gouvernement du Canada, 2013 : 8). Il s'agit de 5 à 7 membres bénévoles nommés par le ministre pour un mandat de 3 ans (Gouvernement du Canada, 2014 c). Ils proviennent d'horizons variés et sont des intervenants du milieu autochtone, des spécialistes de la nutrition et des saines habitudes de vie, des fonctionnaires, des acteurs du milieu politique et des affaires (Gouvernement du Canada, 2013 : 3 ; 2015 a) ; toutefois, ils ne représentent ni un organisme, ni une région, ni un ou des intérêts spécifiques. Par consensus, le conseil fournit ses recommandations au ministre ainsi qu'aux cadres supérieurs du ministère et produit occasionnellement des rapports publics. Par exemple, ils peuvent se prononcer sur la liste des aliments admissibles et suggérer des modifications à y apporter ou signaler des anomalies dans les prix de certains articles sujets aux subventions. Cependant, le Conseil n'a aucun pouvoir décisionnel (Gouvernement du Canada, 2014 c).

Transition, Adaptation, et Variations

Le programme Nutrition Nord Canada devait remplacer le programme Aliments-poste à compter du 1er octobre 2010. Mais, devant les inquiétudes quant aux caractéristiques du programme, et les objections quant aux problèmes qu'auraient entraîné ce calendrier, les unes et les autres ayant été porté à l'attention du ministère par les représentants des territoires et régions visées, notamment par les autorités politiques du Nunavik et les entreprises concernées, le ministère décida de procéder à la mise en œuvre du programme au cours d'une période de transition allant jusqu'au 1er octobre 2012 (Nunatsiaq News, 2010 ; Rogers, 2010). Cette période permettait notamment de finaliser deux cycles supplémentaires de réapprovisionnement par cargo maritime ; ceux-ci, déjà amorcés pour plusieurs établissements, devant faire l'objet d'opérations commerciales, logistiques et financières longues et coûteuses.

Le programme Nutrition Nord Canada a été mis en place le 1er avril 2011 et les deux niveaux de subvention propres au programme ont été intégrés, divisant les aliments selon leur apport nutritif et leur durée de conservation. Le 1er octobre 2012 marquait l'implantation complète du programme Nutrition Nord Canada. Une nouvelle liste de produits remplaçant les versions transitoires était alors mise en vigueur et était caractérisée par le retrait de nombreux articles : d'abord tous les produits non alimentaires, notamment les produits pour les nourrissons, les articles d'hygiène et de soins personnels, les articles médicaux et l'équipement de chasse et de pêche ; ensuite la majorité des aliments non périssables.

Durant toute la période transitoire, les enjeux soulevés par la mise en œuvre du programme au Nunavik étaient nombreux, et faisaient surface dans les entrevues menées à cette époque. Dans les entreprises commerciales, ils étaient reliés aux changements majeurs imposés à l'approvisionnement ; l'incitation à accroître le volume de produits

Le Nouveau Régime

transportés par voie maritime faisait craindre l'alourdissement du fardeau financier considérable que représentent ce type d'achats en masse ainsi que la construction et l'opération d'espaces d'entreposage additionnels. Ces enjeux étaient également reliés à l'organisation du travail à l'intérieur même des établissements et au travail administratif nécessaire pour réunir la masse d'information requise en vertu de l'entente contractuelle avec le ministère. Ces enjeux étaient particulièrement inquiétants dans les entreprises coopératives et dans les établissements de petite taille. Dans les administrations publiques et dans les établissements sans but lucratif, les enjeux mentionnés concernaient les impacts sur les prix, sur la disponibilité des produits, et sur la facture réelle de l'approvisionnement des ménages, qui ne comprenait pas uniquement les aliments couverts par le programme.

C'est dans ce contexte que fut réalisée l'étude de suivi des prix à la consommation, qui devait permettre de comparer notamment les prix relevés au début et à la fin de la période de transition et d'identifier l'impact de la mise en œuvre du programme.

La comparaison des prix des produits alimentaires au Nunavik, entre le début et la fin de l'étude, a conduit à des résultats dont les principaux sont énumérés dans cet article (Duhaimé & Caron, 2013). Dans l'ensemble, l'indice comparatif des prix de tous les produits alimentaires était identique, en avril 2013, à ce qu'il était en avril 2011. Cet ensemble de produits alimentaires qui, en avril 2011, coûtait 100 \$ à Québec et 152 \$ au Nunavik se vendait encore 152 \$ au Nunavik en avril 2013 (tableau 1). La désagrégation de l'indice par sous-catégories de produits alimentaires révélait cependant des différences (tableau 2). Le prix des fruits et des légumes frais et congelés ainsi que des produits laitiers frais et congelés avait diminué dans l'ensemble. Par contre, le prix des viandes et substituts congelés et des produits non périssables avait augmenté dans l'ensemble.

Tableau 1. Indices des prix des produits alimentaires, des produits d'entretien ménager et des produits de soins personnels, toutes catégories, comparaison entre le Nunavik et Québec, 2011-2013, N=163

(Québec avril 2011 = indice 100)

Catégorie	Date de collecte des prix						Écart début-fin
	2011-04	2011-10	2012-01	2012-04	2012-10	2013-04	
<i>Québec en avril = 100</i>							
Produits alimentaires n=122							
Québec	100	100	89	90	99	97	-3
Nunavik	152	151	146	143	149	152	0
Écart par période	52	51	57	53	49	56	3
Produits d'entretien ménager n=20							
Québec	100	101	99	98	100	102	2
Nunavik	206	208	195	200	198	207	1
Écart par période	106	107	96	102	99	105	-1
Produits de soins personnels n=21							
Québec	100	110	110	97	110	111	11
Nunavik	155	172	160	161	172	166	11
Écart par période	55	62	50	64	61	54	-1

Tableau 2. Écarts de prix selon le niveau de subvention, comparaison entre le Nunavik et Québec, 2011 et 2013, N = 163

(Pourcentage d'écart entre les prix d'avril 2011 et les prix d'avril 2013)

Le Nouveau Régime

Catégorie	Tous les produits	Niveau de subvention		Produits non subventionnés	Québec
		Niveau 1	Niveau 2		
%					
Produits alimentaires n=122	0	-8	8	11	-33
Périssables	-7	-8	-8 ^E	8 ^E	-8
Frais	-19	-19	-9 ^E	...	-4
Viande et substituts	-3	-3	F	...	-7
Produits laitiers	-30	-40	-10 ^E	...	17
Fruits et légumes	-36	37	-3 ^E	...	-15
Autres	-33 ^E	-38 ^E	F	...	7
Congelés	11	15	-8 ^E	...	-15
Viande et substituts	18	19	-21
Produits laitiers	-26 ^E	...	26 ^E	...	0
Fruits et légumes	-3	-3	11
Autres	2 ^E	...	2 ^E	...	-16
Non périssables	10	-9	18	12	4
Produits d'entretien ménager n=20	1	2
Produits de nettoyage	-4	0
Produits de papier	19	8
Produits de soins personnels n=21	11	11
Produits pour bébé	16	15
Produits d'hygiène personnelle	0	4

Notes:

^E Le programme NNC s'applique, mais cette étude contient peu de produits de cette sous-catégorie. À utiliser avec précaution

^F Le programme NNC s'applique, mais cette étude ne contient aucun produit de cette sous-catégorie

... Le programme NNC ne s'applique pas.

La comparaison des prix des produits alimentaires subventionnés par le programme NNC au niveau 1, entre le début et la fin de l'enquête, montre que, dans l'ensemble, le prix de ces produits a diminué de 8 %, en avril 2013, par rapport à ce qu'il était en avril 2011 (tableau 2). Des diminutions similaires sont observées pour les produits périssables ainsi que pour les produits non périssables. Par contre, la désagrégation des produits périssables en sous-catégories révèle des différences. Dans l'ensemble, le prix des produits périssables frais a significativement diminué contrairement au prix des produits périssables congelés qui lui a augmenté. Toutefois, le prix des fruits et légumes congelés a dans l'ensemble diminué ; il s'agit toutefois d'une faible diminution. La comparaison des prix des produits alimentaires subventionnés par le programme Nutrition Nord Canada au niveau 2 est plus difficile. Les produits alimentaires périssables et non périssables doivent être distingués. En ce qui concerne les

produits périssables, frais et congelés, toutes les sous-catégories de produits ne contiennent pas un nombre suffisant d'articles pour arriver à des résultats clairs. Pour ce qui est des produits alimentaires non périssables, la comparaison montre que le prix de ces produits a augmenté de 18 %, en avril 2013, par rapport à ce qu'il était en avril 2011 (tableau 2).

En somme, la comparaison des prix des produits alimentaires subventionnés par le programme Nutrition Nord Canada révèle, premièrement, une diminution de prix des produits périssables frais, deuxièmement, une augmentation du prix des produits périssables congelés et, troisièmement, une augmentation du prix des produits non périssables.

Par ailleurs, l'indice comparatif des prix de tous les produits d'entretien ménager était pratiquement identique, en avril 2013, à ce qu'il était en avril 2011. Cet ensemble de produits d'entretien ménager qui, en avril 2011, coûtait 100 \$ à Québec et 206 \$ au Nunavik se vendait 207 \$ au Nunavik en avril 2013 (tableau 1). De plus, l'indice comparatif des prix de tous les produits de soins personnels en avril 2013 avait significativement augmenté par rapport à ce qu'il était en avril 2011. Cet ensemble de produits de soins personnels qui, en avril 2011, coûtait 100 \$ à Québec et 155 \$ au Nunavik se vendait 166 \$ au Nunavik en avril 2013. Étant donné que le transport de ces produits était autrefois subventionné, existerait-il une relation entre ces résultats et la mise en œuvre du programme ? L'analyse révèle deux constatations (tableau 2). La première constatation est qu'il y a eu une augmentation des prix équivalente entre le Nunavik et Québec ; cela est vrai pour les produits d'entretien ménager (1 % au Nunavik et 2 % à Québec) et pour les produits de soins personnels (11 % au Nunavik et 11 % à Québec). La deuxième constatation est que les prix de certaines catégories de produits ont affiché des augmentations plus marquées au Nunavik qu'à Québec. Cela est vrai pour les produits de papier (19 % au Nunavik et 8 % à Québec) et pour les produits alimentaires non subventionnés (11 % au Nunavik et -1 % à Québec) (tableau 2).

Ces résultats montrent-ils que l'exclusion de ces produits par la mise en œuvre du programme Nutrition Nord Canada n'aurait pas eu d'impact, pour certains d'entre eux, et un impact plus sévères pour d'autres ? Ou encore, ce phénomène s'explique-t-il par le recours plus massif à l'approvisionnement par cargo maritime, dans le premier cas, et à la nécessité d'avoir recours au transport aérien pour les autres ? Nous ne le savons pas avec certitude. Toutefois, il semble qu'en ciblant avant tout les aliments périssables dits nutritifs, le programme Nutrition Nord Canada ait provoqué une baisse du prix de ces produits, et, selon le site internet du programme même, une baisse générale de 5,6 % du prix du Panier de provisions nordique révisé (PPNR), entre mars 2011 et mars 2013 (Gouvernement du Canada, 2015b). En contrepartie, les prix ont augmenté pour plusieurs catégories de produits qui ne sont plus subventionnés.

Bonne Gouvernance et Meilleure Pratique

La création de Nutrition Nord Canada s'inspirait du rapport Dargo, comme nous l'avons affirmé. En réalité, le rapport ne faisait que refléter l'orientation adoptée déjà depuis plus de deux décennies dans la révision de l'ensemble des programmes au gouvernement du Canada. Le programme Aliment-poste lui-même avait déjà fait l'objet d'importantes restrictions, en 1989 et en 1996, comme nous l'avons vu. Bref, le rapport n'avait pas à convaincre le gouvernement d'emprunter la voie de la rationalisation ; il servirait plutôt d'argument de légitimité de l'action publique.

Pourtant, Nutrition Nord Canada fut annoncé comme un programme en rupture avec le programme précédent, cherchant à accroître l'efficacité de l'action publique, et introduisant une innovation dans les pratiques. Cette rhétorique justificatrice accompagne couramment l'adoption d'un nouvel instrument, constatent Lascoumes et Le Galès (2004 : 358-361). En réalité, il s'agit d'un instrument opérant une modification de l'arrimage des mécanismes fiscaux aux mécanismes du marché, et qui favorisent ceux-ci, dans le droit fil des changements mis en branle au cours des années 1980. Sans être une innovation, le programme achevait la « mise aux normes » d'une politique inspirée par un paradigme tombé en désuétude, rafistolée au fil des ans en vertu du nouveau paradigme, et que l'injonction de l'équilibre budgétaire rendait politiquement inadéquate. Sa légitimité était présentée comme imparable puisque l'instrument possédait toutes les vertus cardinales de la gouverne néolibérale, outre la libéralisation des forces du marché et la réduction de l'État : elle s'affiche non seulement en tant que « nouvelle pratique », mais surtout en tant que « meilleure pratique » en libéralisant aussi l'expression des intérêts grâce à la « bonne gouvernance » que garantirait le comité consultatif. Ce recours à la pluralité délibérante, même sans pouvoir de décision, contribue tout autant au brouillage des frontières, entre les milieux public et privé, que la promotion des règles du marché comme fondement de l'organisation de la redistribution : privatisation et bonne gouvernance constituent les deux faces d'une même réalité sociale. La composition du comité reproduit les fondements conceptuels du programme, en identifiant les acteurs ayant la légitimité de se prononcer sur le fonctionnement du programme. À cause de sa nature sociale, le comité reproduit aussi les fondements relationnels sur lesquels il s'édifie, où les entreprises et les nutritionnistes, les uns garants des vertus du marché, les autres de la saine alimentation, jouissent de statuts privilégiés face aux « représentants du public », défenseurs de leur paroisse. Le comité consultatif opérerait bien comme un organe de légitimation continue du programme, sur lequel il n'intervient que pour l'améliorer, répondant au passage aux déficiences du programme précédent identifiées dans les rapports d'évaluation.

Au-delà des principes qui le voient naître, le programme s'explique dans ses modalités ; elles s'avèrent conformes aux quatre dimensions caractérisant le passage des programmes fondés sur la citoyenneté à ceux fondés sur la « citoyenneté du marché » (Gazso & MacDaniel, 2009).

Le rapport Dargo soutenait que l'augmentation des coûts du programme Aliments-poste était en partie attribuable au fait qu'il s'était peu à peu mué en une aide au coût de la vie (Dargo, 2008 : 10), bref qu'il avait été détourné de ses fins initiales. Pourtant, Aliments-poste avait fait l'objet de restrictions successives touchant la liste des produits admissibles, le volume et la fréquence des expéditions, ou la part subventionnée par l'augmentation des tarifs. Mais des facteurs centraux élucident une part majeure de l'augmentation des coûts, comme la croissance démographique, les cours du pétrole, ou l'imposition des frais pour l'utilisation des services de navigation aérienne. L'opinion de Dargo traduisait bien le souci de circonscrire plus étroitement le rôle de l'État, voire d'en limiter la responsabilité dans certains domaines. Ainsi, dans le cadre de ce nouveau programme, l'implication financière de l'État en matière de subvention est de favoriser l'accès économique à un ensemble défini d'aliments sur la base de leurs propriétés nutritives ; les autres produits, couverts sous Aliments-poste, ne sont plus de son ressort. La volonté de réduire la charge financière et la portée du programme se traduit par diverses techniques de limitation : la réduction des produits admissibles, la hiérarchisation des subventions en deux niveaux inégalement subventionnés, la restriction de l'admissibilité des communautés au programme à celles qui ont eu recours à Aliments-poste par le passé et l'inadmissibilité de certains types d'organisation au programme. De même, l'adoption d'un budget fixe correspondait à l'imposition d'une diminution progressive réelle des dépenses de l'État (VGC, 2014 : 1). Cette contrainte budgétaire correspondait également à l'imposition d'une diminution graduelle des services, par ailleurs justifiée par la révision annuelle des taux de subventions, et par la révision annuelle de la liste des produits admissibles.

À la restriction et à l'imposition se conjugue ici la surveillance, instituée dans des dispositifs contractuels et participatifs. Car ces révisions n'étaient pas uniquement justifiées par les impératifs budgétaires. D'une part, la révision annuelle des taux de subventions devait faire suite à une analyse des performances des entreprises, et devait mener à une modulation pour chacune d'elles. Elle était basée sur leur obligation de « reddition de compte » détaillée dans les contrats les liant individuellement au ministère responsable du programme, auquel elle devait remettre de multiples informations. D'autre part, la révision annuelle de la liste des produits admissibles devait faire l'objet d'une décision administrative en réponse à l'avis du comité consultatif. Sa composition et ses règles de fonctionnement conduisaient à établir la légitimité des choix, basée sur le consensus des représentants du marché, de la science et du public, et il incombait à chacun de surveiller leurs intérêts et de les défendre pour le meilleur, dans une joute dont les règles elles-mêmes ne pouvaient être contestées. Dans ce contexte budgétaire, le travail du comité pouvait sembler se limiter à conseiller le ministre sur la manière légitime de réduire la liste des produits admissibles.

Enfin, la responsabilité partagée était imposée selon plusieurs dispositifs. Le ministère se réservait la définition des termes des contrats, la surveillance et la décision :

Le Nouveau Régime

les provinces étaient invitées à apporter une contribution pour combler les taux minorés dans leurs localités par rapport aux taux consentis dans les territoires ; les entreprises devaient assumer les tâches supplémentaires d'administration et de conformité pour accéder à la subvention ; quant aux citoyens, ils devaient aussi participer.

Comprendre les Signes

Le programme Nutrition Nord Canada reprend à son compte les principes centraux de la FAO et du G8 en matière de sécurité alimentaire soit le marché, la reddition de compte, la bonne gouvernance, et les meilleures pratiques. Il vise à la régularisation de l'offre alimentaire par le fonctionnement pour ainsi dire naturel du marché et favorise les aliments sains et nutritifs. Ces caractéristiques cumulées permettent d'y voir un instrument de pouvoir biopolitique typique, participant à la régularisation des risques populationnels. Et comme les autres composantes de ce faisceau d'interventions étatiques, il ne vient pas seul : la statistique fournit la mesure de la régularité et de la légitimité de l'action.

En annonçant une baisse générale du prix du Panier de provisions nordique révisé entre 2011 et 2013, le ministère proclamait lui-même le succès du programme. L'autoréférence de bon aloi ne disait pas tout de la question. Ce résultat ne concernait en fait que le prix des produits faisant précisément l'objet du programme : le résultat ne mesurait ni le prix des produits alimentaires qui avaient été définitivement exclus du programme depuis l'achèvement de sa mise en œuvre et qui étaient subventionnés auparavant, ni le prix des produits entrant dans la production de l'alimentation coutumière, exclus du programme dès sa conception. Or, si les mesures que nous avons calculées confirmaient que le prix des produits subventionnés par Nutrition Nord Canada avait généralement diminué, en particulier ceux qui bénéficiaient du plus haut niveau de subvention, elles montraient également que le prix des produits exclus du programme avait généralement augmenté. Cela, le programme ne le prévoyait pas ; au contraire, le fondement central du remplacement d'Aliments-poste par Nutrition Nord Canada était la capacité du marché à accroître l'efficacité, la rentabilité et la transparence. Il supposait que les signaux émis par la politique seraient perçus par le marché et ses acteurs ; il supposait que le marché fonctionnerait suivant les lois et hypothèses de la vision orthodoxe de l'économie. Ainsi, la tâche dévolue aux entreprises de négocier leurs contrats de service pour le transport des provisions devait provoquer une concurrence entre les transporteurs et conduire à des baisses de prix. De même, les détaillants, incités par la fin de la subvention du transport de nombreux produits, devaient accroître les volumes commandés lors du ravitaillement maritime annuel pour obtenir de meilleurs prix des grossistes et des armateurs.

Or, la dynamique économique des territoires isolés contredit cette analyse du fonctionnement du marché. La concurrence y est limitée par des facteurs structurels, comme une économie presque totalement dépendante des produits importés du Sud

(Duhaime & Robichaud, 2010 ; Robichaud & Duhaime, 2015). Les transporteurs font face à des prix de revient élevés compte tenu, entre autres, des distances importantes et du fait que les cargos aériens et maritimes voyagent à vide au retour, et partout, l'offre de service repose sur un monopole ou un quasi-monopole. L'accroissement de la capacité d'entreposage commande des investissements dans un contexte où il n'existe pas de marché immobilier commercial, et des coûts de financement majorés pour couvrir le risque additionnel. L'achat de volumes plus importants requiert également un financement plus élevé, et l'augmentation des volumes entreposés requiert des frais de fonctionnement supplémentaires.

Ce genre d'effets attendus par Nutrition Nord Canada ne s'est pas produit durant les deux années de sa mise en œuvre. Les entreprises avaient déjà fort à faire pour se conformer au programme. Elles comprenaient parfaitement les signes émis par l'action publique, mais une modification aussi rapide de leurs pratiques leur était difficile, voire impossible pour les plus petits joueurs. L'arrêt de la subvention au transport pour les produits exclus, justifiée par une vision fictive de l'économie de l'Arctique, expliquerait l'augmentation des prix des produits que nous avons décelés, mais, que Nutrition Nord Canada ne voyait pas.

Le nouveau programme envoyait d'autres signes. L'éligibilité des « aliments traditionnels » devait satisfaire les sensibilités locales, mais ses modalités annonçaient l'échec, puisqu'elles reposaient sur autre vision fictive de l'économie de l'Arctique. La subvention pouvait être applicable à ce type d'aliments, pourvu qu'ils s'agissent de produits « axés sur le marché », des produits industriels adhérant aux normes de certification, etc. Or, les pratiques coutumières présentent une dynamique économique qui n'est pas réductible au fonctionnement du marché. La production, la circulation et la consommation des aliments issus de la chasse, de la pêche et de la cueillette sont organisées suivant des valeurs donnant corps aux liens sociaux, principes organisateurs de la cohésion sociale. Elles interagissent avec le marché : le salariat permet l'acquisition, l'opération, et l'entretien de moyens de production, elles sont soutenues pas des aides financières de sources gouvernementales ou corporatives, en vertu d'ententes compensatoires comme la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Mais au Nunavik, comme généralement dans le nord du Canada et de l'Alaska, les pratiques coutumières sont encore aujourd'hui largement tenues à distance des circuits commerciaux, et surtout des pratiques industrielles. Ce maintien à distance persistant repose sur le fait que ces pratiques représentent toujours la source privilégiée d'aliments sains, nutritifs et périssables des collectivités concernées, ainsi que le fil assurant la continuité historique de l'identité autochtone dans le monde contemporain. Mais l'action publique interdisait l'accès des pratiques coutumières au soutien financier du programme ; réaffirmant la valeur supérieure des pratiques industrielles, elle marginalisait les autres.

Le Nouveau Régime

Tous ces signes n'échappèrent pas aux citoyens. Tandis que des communiqués confirmaient le succès du programme, messages d'autogratisation basés sur une information ne pouvant mener à une autre conclusion, ils prirent la parole. Au Nunavut et au Nunavik, les citoyens dénoncèrent le coût toujours aussi élevé du panier de provisions réel, l'augmentation du prix de produits de première nécessité, pour les soins personnels par exemple, l'augmentation des coûts de la production coutumière consécutive à l'exclusion de produits pour cuisiner la bannique ou pour pêcher et chasser (CBC News, 2012a, 2012b) ; 2012 b (CBC News, 2011). Dans ces régions, ils mirent en doute l'efficacité du programme et dénoncèrent son opacité, réclamant l'intervention du vérificateur général du Canada (News/North, 2013). Ils dénoncèrent l'absence de considération pour les préférences alimentaires dans l'établissement des taux de subvention des produits admissibles, et dans la sélection des produits exclus. La finalité recherchée par les modalités du programme ne leur échappait pas davantage : ils comprenaient bien que, s'ils souhaitaient toucher les bénéfices disponibles, ils ne devaient pas seulement repérer les signes du programme, mais encore s'y conformer : et l'on ralliait ce programme qui encourageait les Inuit à manger « comme les lapins » en le rebaptisant « Malnutrition Nord » (Rogers, 2010).

La disjonction entre le programme et les réalités économiques et sociales de l'Arctique n'était pas fortuite, bien au contraire. Le programme était conçu en conformité avec les règles du tribunal économique, il faisait de la rationalité économique le socle de l'action publique, et il imposait des conduites aux acteurs comme condition de la réalisation de l'action publique. Dans cette perspective, les réalités arctiques, la croissance démographique rapide, les préférences pour l'alimentation coutumière, la situation de monopole ou de quasi-monopole des transporteurs et des détaillants, la non-existence d'un marché immobilier commercial, l'ampleur du fardeau financier de l'approvisionnement annuel, et le reste, tout cela s'atténuerait en fin de compte grâce au plein épanouissement du marché.

Le remplacement du programme Aliments-poste par Nutrition Nord Canada peut être vu comme un de ces nombreux indices de la transformation du régime de gouverne par la pensée néolibérale (Brodie, 2007 ; Carroll & Little, 2004 ; Ican, 2009 ; Myles, 2015). Après l'épisode de mise en œuvre du programme, les assouplissements qui ont été apportés en réponse aux constats du vérificateur général du Canada, du Rapporteur spécial des Nations Unies, et aux récriminations des représentants des autochtones de l'Arctique, n'ont pas remis en cause les fondements dont nous venons de parler. La légitimité de l'action publique est toujours soutenue par la valorisation de la rationalité économique, des meilleures pratiques (de gouvernance et de saine alimentation), et de la responsabilisation et la discipline du citoyen de marché.

Bibliographie

- AADNC. (2013). Vérification de Nutrition Nord Canada: Rapport de vérification interne. Ottawa : *Affaires autochtones et Développement du Nord Canada*. 27 p.
- AAND. (2011). From food mail to Nutrition North Canada: report of the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development. Ottawa: *Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development*. 69 p.
- AINC. (2008). Vérification du programme Aliments-poste. Ottawa : *Affaires indiennes et du Nord Canada*. 24 p.
- AINC. (2009). Examen du programme Aliments-poste: Rapport provisoire. Ottawa : *Affaires indiennes et du Nord Canada*. 68 p.
- Brodie, J. M. (2007). Reforming social justice in neoliberal times. *Studies in Social Justice*, 1 (2), 93–107.
- Bruegel, M., & Stansiani, A. (2004). Pour une histoire de la « sécurité alimentaire ». *Belin*, « *Revue d'histoire moderne et contemporaine* », 3 (51-3), 7–16. doi:10.3917/rhmc.513.0007.
- Burnett, K., Skinner, K., & LeBlanc, J. (2015). From food mail to nutrition North Canada: Reconsidering federal food subsidy programs for northern Ontario. *Canadian Food Studies*, 2 (1), 141.
- Carroll, W. K., & Little, W. (2004). Neoliberal transformation and antiglobalization politics in Canada: Transition, consolidation, resistance. *International Journal of Political Economy*, 31 (3), 33–66.
- CBC News. (2011, 10-02-2011). PHOTO GALLERY: Arctic Bay food prices *CBC North*.
- CBC News. (2012a, 11-05-2012). Coral Harbour protests high food prices *CBC North*.
- CBC News. (2012b, 22-06-2012). Nunavut holds second round of food price protests *CBC North*.
- Chabot, M. (2008). Assessing food insecurity in the Arctic: An analysis of Aboriginal household coping strategies. In G. Duhaime & N. Bernard (Eds.), *Arctic Food Security*: Canadian Circumpolar Institute (CCI) Press, University of Alberta, Centre inter-universitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA), Université Laval. pp. 139-166.
- Collings, P. (2011). Economic strategies, community, and food networks in Ulukhaktok, Northwest Territories, Canada. *Arctic*, 64 (2), 207–219.
- Council of Canadian Academies (CCA). (2014). *Aboriginal food security in Northern Canada: An assessment of the state of knowledge*. Ottawa: Expert Panel on the

- State of Knowledge of Food Security in Northern Canada. Council of Canadian Academies. 256 p.
- Craven, L. K. (2017). System Effects: A hybrid methodology for exploring the determinants of food in/security. *Annals of the American Association of Geographers*, 107 (5), 1011–1027. doi:10.1080/24694452.2017.1309965.
- Dargo, G. (2008). *Food Mail Program review: findings and recommendations of the Minister's Special Representative*. Yellowknife, N.W.T.: Dargo & Associates Ltd.
- Dombrowski, K., Channell, E., Khan, B., Moses, J., & Misshula, E. (2013). Out on the Land: Income, subsistence activities, and Food Sharing Networks in Nain, Labrador. *Journal of Anthropology*, 1–11. doi:10.1155/2013/185048.
- Dombrowski, K., Khan, B., Moses, J., Channell, E., & Dombrowski, N. (2014). Network sampling of social divisions in a rural Inuit community. *Identities*, 21 (2), 134–151. doi:10.1080/1070289x.2013.854718.
- Duhaime, G., & Bernard, N. (Eds.). (2008). *Arctic food security: Canadian Circumpolar Institute (CCI) Press, University of Alberta, Centre inter-universitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA), Université Laval*. 344 p. + annexes.
- Duhaime, G., & Caron, A. (2011). *Indices comparatifs des prix du Nunavik 2011*. Québec: Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval. 9 p. + annexes.
- Duhaime, G., & Caron, A. (2013). Suivi des prix à la consommation au Nunavik 2011-2013. Québec: *Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée*. 17 + annexes p.
- Duhaime, G., Dewailly, E., Halley, P., & al., e. (2008). Sustainable food security in the Canadian Arctic: An integrated synthesis and action plan. In G. Duhaime & N. Bernard (Eds.), *Arctic Food Security: Canadian Circumpolar Institute (CCI) Press, University of Alberta, Centre inter-universitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA), Université Laval*. pp. 73-104.
- Duhaime, G., Lévesque, S., & Caron, A. (2015). Le Nunavik en chiffres 2015 – version intégrale. Québec: *Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée*, Université Laval. 133 p.
- Duhaime, G., & Robichaud, V. (2010). L'économie du Nunavik entre 1983 et 2003. *Recherches sociographiques*, 51 (1-2), 45-73.
- Fafard St-Germain, A.-A., & Tarasuk, V. (2017). High vulnerability to household food insecurity in a sample of Canadian renter households in government-subsidized housing. *Canadian Journal of Public Health*, 108 (2), e129-e134.

- FAO. (2005). Food and Agriculture Organization of the United Nation. A declaration on its 60th anniversary, 17 October 2005. Ensuring Humanity's Freedom from Hunger. Retrieved from <http://www.fao.org/docrep/meeting/010/j6637e.htm>.
- FAO. (2015). The state of food insecurity in the world 2015: meeting the 2015 international hunger targets: taking stock of uneven progress. Rome: *Food and Agriculture Organization of the United Nations*. 62 p.
- Fieldhouse, P., & Thompson, S. (2012). Tackling food security issues in indigenous communities in Canada: The Manitoba experience. *Nutrition & Dietetics*, 69 (3), 17–21. doi:10.1111/j.1747-0080.2012.01619.x.
- Ford, J. D., Lardeau, M.-P., Blackett, H., Chatwood, S., & Kurszewski, D. (2013). Community food program use in Inuvik, Northwest Territories. *BMC Public Health*, 13 (1), 1–38. doi:10.1186/1471-2458-13-970
- Ford, J. D., Macdonald, J. P., Huet, C., Statham, S., & MacRury, A. (2016). Food policy in the Canadian North: Is there a role for country food markets? *Social science & medicine*, 152, 35–40. doi:<https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2016.01.034>.
- Foucault, M. (1997). « Il faut défendre la société ». *Cours au Collège de France, 1976*. Paris : Gallimard/Seuil. 283 p.
- Foucault, M. (2004). Naissance de la biopolitique. *Cours au Collège de France (1978-1979)*. Paris : EHESS, Gallimard, Seuil. 355 p.
- FSC. (2017). Building a healthy, just and sustainable food system: Food Secure Canada's recommendations for a food policy for Canada. Montreal: *Food Secure Canada*. 22 p.
- Garon, J., & Duhaime, G. (2015). Le programme Nutrition Nord Canada. Note de recherche. Québec : Université Laval. *Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée*. 23 p.
- Gazso, A., & McDaniel, S. (2009). The 'Great West' experiment: Neo-liberal convergence and transforming citizenship in Canada. *Canadian Review of Social Policy/Revue Canadienne de Politique Sociale* (63-64), 15-35.
- Gerlach, S. C., & Loring, P. A. (2013). Rebuilding northern foodsheds, sustainable food systems, community well-being, and food security. *International Journal of Circumpolar Health*, 72, 1–4. doi:10.3402/ijch.v72i0.21560.
- Gouvernement du Canada. (1998). Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire 1998. En réponse au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. Ottawa : *Gouvernement du Canada*, Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire et ministère de la Coopération internationale 62 p.

Le Nouveau Régime

- Gouvernement du Canada. (2007). *Le Panier de provisions nordique révisé*. Ottawa: *Gouvernement du Canada*, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada. 31 p.
- Gouvernement du Canada. (2013). *Nutrition Nord Canada – Premier rapport du Conseil consultatif: Période de février 2011 à mars 2012*.
- Gouvernement du Canada. (2014 a, 18-11-2014). *Aliments admissibles*. Consulté à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1415548276694/1415548329309>.
- Gouvernement du Canada. (2014 b, 18-11-2014). *Comment fonctionne Nutrition Nord Canada*. Consulté à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1415538638170/1415538670874>
- Gouvernement du Canada. (2014 c). *Mandat – Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada*. Consulté à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1415899479361/1415899505783>
- Gouvernement du Canada. (2015a). *Notices biographiques des membres actuels*. Consulté à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1415895398726/1415895877126>.
- Gouvernement du Canada. (2015 b). *Nutrition Nord Canada – résultats de 2011-2013*. Consulté à <http://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1415649594068/1415649613120>.
- Grey, S., & Patel, R. (2015). Food sovereignty as decolonization: some contributions from Indigenous movements to food system and development politics. *Agriculture Human Values*, 32, 431–444. doi:10.1007/s10460-014-9548-9
- Harder, M. T., & Wenzel, G. W. (2012). Inuit subsistence, social economy and food security in Clyde River, Nunavut. *Arctic*, 65 (3), 305–318.
- Hidrobo, M., Hoddinott, J., Kumar, N., & Olivier, M. (2018). Social protection, food security, and asset formation. *World Development*, 101, 88–103. doi: <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.08.014>.
- Iltan, S. (2009). Privatizing responsibility: Public sector reform under neoliberal government. *Canadian Review of Sociology*, 46 (3), 207–234. doi:10.1111/j.1755-618X.2009.01212.x
- Islam, D., & Berkes, F. (2016). Can small-scale commercial and subsistence fisheries co-exist? Lessons from an indigenous community in northern Manitoba, Canada. *Maritime Studies*, 15 (1). doi:10.1186/s40152-016-0040-6.
- Islam, D., & Berkes, F. (2016). Indigenous peoples' fisheries and food security: a case from northern Canada. *Food Security*, 8 (4), 815–826.

- Joshua, B. F. (2017). Rural development and food security in the 21st Century: A review and proposal. *Journal of Developing Societies*, 33 (4), 448–468. doi:10.1177/0169796X17735239.
- Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2004). Gouverner par les instruments. Paris : *Presses de la Fondation nationale des sciences politiques*. 370 p.
- Loopstra, R., Dachner, N., & Tarasuk, V. (2015). An exploration of the unprecedented decline in the prevalence of household food insecurity in Newfoundland and Labrador, 2007–2012. *Canadian Public Policy*, 41 (3), 191–206. doi:10.3138/cpp.2014-080.
- Myers, H., Powell, S., & Duhaime, G. (2008). Setting the table for food security: Policy impact in Nunavut. In G. Duhaime & N. Bernard (Eds.), *Arctic Food Security: Canadian Circumpolar Institute (CCI) Press, University of Alberta, Centre inter-universitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA), Université Laval*. pp. 105-120.
- Myles, J. (2015). Canadian Sociological Association outstanding contribution Lecture: The fading of redistributive politics in Canada. *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, 52 (1), 1-21. doi:10.1111/cars.12058.
- News/North. (2013, 08-08-2013). Put Nutrition North under the microscope. *News/North (NWT)*.
- Niqittivak Committee. (2015). The Nutrition North Canada Program: Nunavut Food Security Coalition.
- Nunatsiaq News. (2010). MP: Canada Post to be removed from food mail? *Nunatsiaq News*.
- Paci, C. D. J., Dickson, C., Nikels, S., Chan, H. M., & Furgal, C. (2008). Food security of Northern Indigenous peoples in a time of uncertainty. In G. Duhaime & N. Bernard (Eds.), *Arctic Food Security: Canadian Circumpolar Institute (CCI) Press, University of Alberta, Centre inter-universitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA), Université Laval*. pp. 299-312.
- Pakseresht, M., Lang, R., Rittmueller, S., Roache, C., Sheehy, T., Batal, M., . . . Sharma, S. (2014). Food expenditure patterns in the Canadian Arctic show cause for concern for obesity and chronic disease. *International Journal of Behavioral Nutrition & Physical Activity*, 11 (1), 94–110. doi:10.1186/1479-5868-11-51.
- Pechlaner, G., & Otero, G. (2010). The neoliberal food regime: neoregulation and the new division of labor in North America. *Rural Sociology* (2), 179–208. doi:10.1111/j.1549-0831.2009.00006.x.

- Porter, J. R., Xie, L., Challinor, A. J., Cochrane, K., Howden, S. M., Iqbal, M. M., . . . Ziska, L. (2014). Food security and food production systems In C. B. Field, V. R. Barros, D. J. Dokken, K. J. Mach, M. D. Mastrandrea, T. E. Bilir, M. Chatterjee, K. L. Ebi, Y. O. Estrada, R. C. Genova, B. Girma, E. S. Kissel, A. N. Levy, S. MacCracken, & P. R. Mastrandrea (Eds.), *Climate change 2014: impacts, adaptation, and vulnerability. Part A: global and sectoral aspects*. New York: *Cambridge University Press* pp. 485–533.
- Robichaud, V., & Duhaime, G. (2015). Economic portrait of Nunavik 2012. Final report on the construction of a social accounting matrix for Nunavik. Québec: *Canada Research Chair on Comparative Aboriginal Condition*, Université Laval. 18 p.
- Rogers, S. (2010). KRG asks Ottawa to postpone Nutrition North. *Nunatsiaq News*.
- Sharma, S., Cao, X., Roache, C., Buchan, A., Reid, R., & Gittelsohn, J. (2010). Assessing dietary intake in a population undergoing a rapid transition in diet and lifestyle: the Arctic Inuit in Nunavut, Canada. *British Journal of Nutrition*, 103 (5), 749–759. doi:10.1017/S0007114509992224.
- Sheehy, T., Kolahdooz, F., Schaefer, S. E., Douglas, D. N., Corriveau, A., & Sharma, S. (2014). Traditional food patterns are associated with better diet quality and improved dietary adequacy in Aboriginal peoples in the Northwest Territories, Canada. *Journal of Human Nutrition and Dietetics*, 10. doi:10.1111/jhn.12243.
- SMA. (1996). Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et plan d'action du sommet mondial de l'alimentation. Consulté à <http://www.fao.org/wfs/final/rd-f.htm>.
- Tomkins, A. J. (2012). Combating food shortages in least developed countries: Current development assistance approaches. *The Law and Development Review*, 5 (2), 27–55. doi:10.1515/1943-3867.1170.
- United Nations (UN). (2012). Report of the Special Rapporteur on the right to food, Olivier De Schutter. Addendum. Mission to Canada. New York: *United Nations Human Rights Council*. 21 p.
- VGC. (2002). Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes – Chapitre 11. Autres observations de vérification. Ottawa: *Bureau du vérificateur général du Canada*. 48 p.
- VGC. (2014). Rapport du vérificateur général du Canada. Chapitre 6, Nutrition Nord Canada. Ottawa: *Bureau du vérificateur général du Canada*. 23 p.